



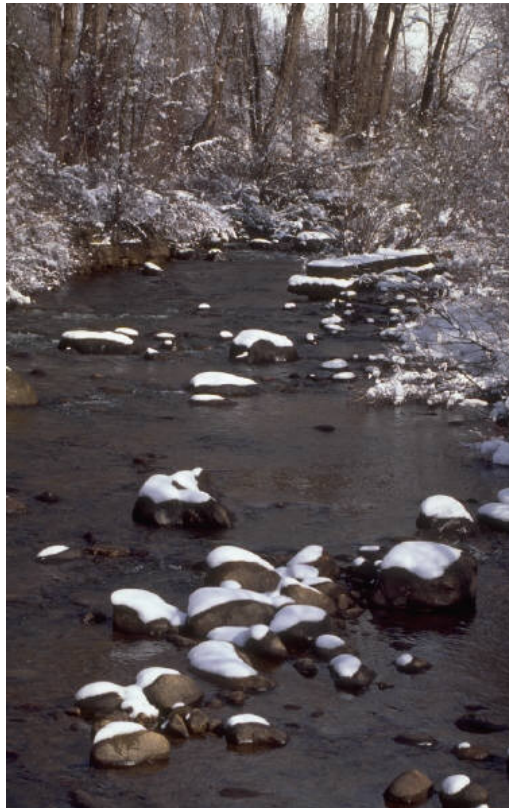
BULLETIN LE SEIZILIEN

**Un vent de changement à l'horizon ...
un renforcement d'information attendu:
Le site Web est en ligne.**

Programme Nouveaux Horizons

Le programme Nouveaux Horizons, offert par Ressources humaines et Développement social Canada, offre son soutien financier à des projets dirigés par des aînés. Le programme encourage ainsi les aînés à mener des activités utiles aux autres aînés, aux groupes vulnérables et à leur collectivité. La coordonatrice de ce programme est Madame Elisabeth Voyer, vous pouvez la rejoindre au **450-226-1481** ou laisser un message. Présentement, un cours de danse en ligne a débuté le 1er avril pour se terminer le 27 mai. Vous pouvez vous rendre au Centre Marcel-Tassé au 47 rue de l'Église, à tous les mardis dès 19h00, ce cours est gratuit et s'adresse à tous.

Prochainement, il y aura un cours de fabrication de bijoux, initiation à l'informatique et à internet. Vous êtes intéressé, informez-vous.



BIBLIOTHÈQUE: Aucun frais d'inscription depuis le 1er janvier 2008

Modification du «RÈGLEMENT de ZONAGE»

En 2007, le Conseil municipal a modifié le règlement de zonage afin de se conformer au Schéma d'aménagement de la MRC des Pays d'en-Haut. La protection des rives et des cours d'eau est à l'honneur, la tonte du gazon est maintenant interdite sur une bande de 15 m.

La MRC des Pays d'en-Haut offrira un service de soutien en environnement à la demande de

l'inspecteur en bâtiment et en voirie. Un envoi postal et par courriel sera effectué en mai prochain pour vous présenter toute l'information à ce sujet. Nous regrouperons tous les aspects concernant l'Environnement dans la municipalité.

Cette année, le Conseil municipal a décidé de poursuivre le suivi du lac des Seize-Îles et du lac Laurel

afin de préserver la qualité de l'eau de nos plans d'eau. Nous espérons que les informations que vous recevrez seront utiles. Vous pourrez utiliser les astuces présentés, dans le contenu, durant la saison estivale. Lorsque les travaux de revégétalisation seront débutés, vous pourrez vous procurer une enseigne indiquant : «Bande riveraine au travail»

Municipalité de
Lac-des-Seize-Îles

Sommaire :

- > Journée Verte
- > Fond de la ruralité
- > Soirée des bénévoles
- > Consultation municipale
- > Entretien des terrains
- > Inspection installation septique
- > Accès sur les propriétés privés
- > Pompier volontaire et Premier Répondant

BAC NOIR ROULANT DE 360 L

La livraison des bacs noirs pour la collecte des ordures a débuté au Village et se poursuit au secteur Sud. Après la fonte des neiges, la livraison des bacs noirs sera effectué auprès des propriétés saisonnières. Le numéro du bac correspond à l'adresse civique où il a été livré sur le territoire de la municipalité.

FÊTE DES VOISINS SAMEDI 7 JUIN 2008

Les municipalités font la promotion dans leur milieu pour donner le goût aux citoyens d'organiser une fête des Voisins. Visiter le site: www.fetedesvoisins.qc.ca/inscription.asp et **inscrivez votre fête**

Se retrouver autour d'un repas simple, chacun apportant quelque chose.



INVITATION : Votre participation est essentielle

La «**Journée Verte**» aura lieu le 5 juillet 2008.

Des conférenciers seront présents, des personnes ressources pourront répondre à vos questions.

Des plans d'aménagement seront proposés pour les riverains désirant renaturaliser les bandes riveraines du plan d'eau.

Une invitation toute spéciale incluant le contenu et l'horaire des activités seront transmis avec l'envoi d'information vers la fin du mois de mai.

La municipalité a reçu la confirmation de deux (2) subventions dans le cadre du **Fond de la ruralité**, dont les projets :

Revitalisation de la bande riveraine, au stationnement sur la rue Lapierre et **Aménagement** d'un espace vert au Quai Sud.

Les personnes intéressées à participer au succès de ses projets pourront transmettre leur coordonnées par téléphone au 450-226-3117 ou par courriel: munlac16iles@qc.aira.com

Le Conseil municipal désire remercier toutes les personnes qui contribuent au mieux être de nos citoyennes et citoyens, par des actions positives et des gestes délicats.

Le 12 juillet 2008, une **soirée des bénévoles** aura lieu pour souligner le changement que ces personnes apportent autour d'eux. Vous pouvez envoyer le nom d'une personne et mentionner la raison pour laquelle elle devrait être invitée à cet événement.

ACCÈS SUR LES PROPRIÉTÉS PRIVÉES

Seul l'inspecteur en bâtiment est autorisé, par le code municipal et la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, à visiter et à examiner entre 7h00 et 19h00, toute propriété ainsi que l'intérieur et l'extérieur de toute maison, bâtiment quelconque.

Les propriétaires, locataires ou occupants doivent recevoir l'inspecteur et répondre à toutes les questions qui leur sont posées relativement à l'exécution des règlements. **Aucune personne ne peut se substituer à l'inspecteur**, dans un tel cas, n'hésitez pas à dénoncer l'individu en communiquant avec la directrice générale, Luce Bergeron.

BATIMENT ET L'USAGE ACCESSOIRE: L'inspecteur en bâtiment visitera les bâtiments accessoires afin de vérifier si l'usage est conforme à la réglementation. Les propriétaires ayant fait un usage non conforme recevront un avis pour se conformer dans un bref délai.

CONSULTATION AUPRÈS DE LA POPULATION

Le 12 mars 2008, lors de la session du Conseil des avis de motion, pour informer la population que des modifications seraient apportées au règlement de lotissement, règlement de zonage ainsi que le plan d'urbanisme, ont été donné par les conseillers.

Le comité Consultatif d'Urbanisme avait présenté une

recommandation visant à augmenter la superficie des lots dans les zones «H» du plan de Zonage.

Le Conseil municipal a décidé de consulter la population relativement à cette demande, suite au avis de motion.

Une assemblée de consultation publique aura lieu

samedi le 12 juillet 2008, de 10h00 à 12h00 au Centre Marcel-Tassé concernant l'augmentation de la superficie des lots.

Les personnes intéressées par cette modification peuvent faire parvenir un mémoire à l'attention de la directrice générale, Luce Bergeron.

POMPIER



Vous avez un intérêt particulier pour suivre la formation de **pompier I** et pratiquer comme pompier dans toutes les municipalités du Québec de moins de 25 000 habitants. Visiter le site: www.ecoledespompier.qc.ca

PREMIER RÉPONDANT à Lac-des-Seize-îles



Cours de Premier Répondant offert par la Croix Rouge Canadienne

Ce cours a été élaboré **pour enseigner les techniques de secourisme avancé aux Premiers répondants**: comment maintenir une personne en vie, prévenir d'autres blessures et éviter les conséquences de ces blessures jusqu'à ce que du personnel médical spécialisé arrive sur place. Visiter le site: www.croixrouge.ca

ENTRETIEN DES IMMEUBLES

Règlement no 113-nuisances.

Tout occupant d'une maison dans la municipalité doit tenir la cour et les dépendances en bon état de propreté.

Tout propriétaire ou occupant de bâtiments ou de terrains doit maintenir son terrain propre, couper les herbes et libre de tout dé-

chet, ordures ou autres matières ou obstruction nuisibles.

MÉNAGE EXTÉRIEUR

N'oubliez pas de faire une demande de **permis de brûlage**. Ce permis est transféré aux municipalités qui desservent le territoire concerné à titre d'information, en cas de feu. C'est gratuit !

INSPECTION DES INSTALLATIONS SEPTIQUES

En 2007, l'inspecteur a débuté les inspections des installations septiques. Cette année, les inspections se poursuivent et tous les renvois d'eau seront mis à contribution, sans exception. Le Conseil a adopté un guide de procédure pour les contrevenants, leur collaboration est souhaitable.